

Notice d'Information 2021

Inscription aux épreuves de sélection pour l'admission en IFSI hors ParcoursSup

IFSI du CH SAINTE MARIE
9337, route de St Laurent – Quartier Plan du Bois – 06610 LA GAUDE
Tél : 04 93 13 70 80 / Fax : 04 93 58 99 71
ifsisaintemarie@ahsm.fr
<http://ifsi-sainte-marie.theia.fr/>

Début des inscriptions : mercredi 20 janvier 2021

Clôture des inscriptions : jeudi 11 mars 2021

Les inscriptions auront lieu au secrétariat de l'IFSI aux jours et heures suivants :
(Aucun dossier ne sera pris hors ces jours et heures)

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 15h45

(Les dossiers peuvent également nous être retournés par voie postale)

Avis important

Tous les dossiers doivent être parvenus à l'IFSI au plus tard le

Jeudi 11 mars 2021 (à 23h59, cachet de la poste faisant foi)

Passé ce délai aucun dossier ne sera accepté. Tout dossier incomplet sera refusé.

Date de l'épreuve orale (lieu précisé sur la convocation)

Du 29 mars au 7 mai 2021

Regroupement de 10 Instituts de Formation en Soins Infirmiers
Région Sud - Provence-Alpes-Côte-D'azur et Monaco - GCS Nice Université

Attention : La première page de cette notice n'a de valeur que pour l'IFSI concerné ci-dessus. Si vous envisagez de vous inscrire dans un autre IFSI, vous devrez vous procurer sa notice.



IFSI

Centre Hospitalier Sainte-Marie
NICE



Admission 2021 Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 23 janvier 2020 relatif au diplôme d'Etat infirmier et par l'arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19.

Candidats pouvant se présenter aux épreuves de sélection

Les personnes en formation professionnelle continue

> Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

Inscriptions

Le candidat choisit 2 IFSI dans la liste des Instituts du regroupement Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (liste en annexe)

> Le candidat choisit 2 instituts mais dépose un seul dossier et un seul chèque de 140€, correspondant aux frais d'inscription, uniquement dans l'institut de son choix n°1.

En cas de désistement ou d'empêchement à concourir, quelle qu'en soit la cause, les frais d'inscription aux épreuves ne sont pas remboursés.

> Le candidat prend connaissance du règlement des épreuves de sélection du regroupement à l'institut ou sur le site <http://ifsi-sainte-marie.theia.fr/> et s'engage à le respecter.

Épreuves de sélection

L'épreuve de sélection consiste en :

- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat :

L'entretien d'une durée de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Une note inférieure à 10/20 à l'épreuve est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve.

Résultats

L'affichage des résultats aura lieu le :

Jeudi 27 mai 2021 à 15 heures

dans les IFSI du premier et deuxième choix, et sur le site internet de l'IFSI de premier choix <http://ifsi-sainte-marie.theia.fr/>

A l'issue de l'épreuve de sélection, le Président du jury établit une liste d'admis par institut et par ordre de mérite. Les candidats sont personnellement informés par courrier.

Dans la limite des places disponibles, les admis doivent donner **leur accord écrit dans les 5 jours ouvrables suivant l'affichage des résultats**. Passé ce délai, ils sont présumés avoir renoncé à leur admission.

Le nombre de places disponibles par institut est égal au nombre de places FPC (voir annexe) diminué du nombre de reports de scolarité le cas échéant.

Très important

Confirmation d'affectation

Les candidats ayant accepté par écrit leur affectation ont 4 jours ouvrés supplémentaires pour s'inscrire et s'acquitter des droits d'inscription en IFSI.

Pour la validation de leur inscription, les candidats admis doivent :

- **s'acquitter de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) et fournir l'attestation à l'IFSI ;**
- **s'acquitter des droits d'inscription ;**
- **fournir l'attestation signée de non inscription ou de désinscription sur la plateforme Parcoursup.**

Pour information, pour l'année universitaire 2020/2021 les frais d'inscription s'élevaient à : 92€ pour la CVEC et 170€ pour les droits d'inscription en IFSI.

Rentrée : le Lundi 6 Septembre 2021

L'admission est subordonnée à la production :

- **d'un dossier médical comportant :**
 - **un certificat établi par un médecin agréé : exigé le jour de la rentrée scolaire ;**
 - **un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation : exigé au 1er jour de stage.**
- **d'un dossier administratif complet demandé par l'IFSI.**

Vous trouverez les informations relatives aux conditions d'éligibilité à la prise en charge des formations sanitaires et sociales sur www.maregionsud.fr

Regroupement de 10 IFSI REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR NICE UNIVERSITE

CODE	IFSI	QUOTA 2021 (Sous réserve d'évolution) et sous-quotas formation professionnelle continue	CODE	IFSI	QUOTA 2021 (Sous réserve d'évolution) et sous-quotas formation professionnelle continue
17	IFSI CHU NICE 12 Avenue de Valombrose 06100 NICE Tél : 04 92 03 87 33 ifsi@chu-nice.fr www.chu-nice.fr	144 (57)	22	GCS de l'IFPVPS - IFSI SAINT RAPHAEL 32, Avenue Becquerel ZI Toulon Est - BP 074 83079 TOULON Cedex 9 Tél : 04 94 14 72 14 ou 72 17 concours@ifpvps.fr https://www.ifpvps.fr	68 (27)
18	IFSI – Hôpital de Cannes Simone VEIL 15 Avenue des broussailles CS 50008 06414 CANNES CEDEX Tél : 04 93 69 70 06 direction.ifsi@ch-cannes.fr www.ch-cannes.fr	150 (60)	23	GCS de l'IFPVPS - IFSI DRAGUIGNAN 32, Avenue Becquerel ZI Toulon Est - BP 074 83079 TOULON Cedex 9 Tél : 04 94 14 72 14 ou 72 17 concours@ifpvps.fr https://www.ifpvps.fr	37 (15)
19	IFSI SAINTE MARIE 9337, route de St Laurent Quartier Plan du Bois 06610 LA GAUDE Tél : 04 93 13 70 80 / Fax : 04 93 58 99 71 ifsisaintemarie@ahsm.fr http://ifsi-sainte-marie.theia.fr/	125 (50)	24	IFSI Croix-Rouge Française – Ollioules 201, chemin de Faveyrolles CS 00003 83192 OLLIOULES Cedex Tél : 04 94 93 66 04/Fax : 04 94 93 66 19 https://irfss-pacac.croix-rouge.fr	85 (34)
20	IFSI CENTRE HOSPITALIER LA PALMOSA 2 Avenue Antoine Pégliion BP 189 – 06507 MENTON CEDEX 7 Tél : 04 93 28 72 15 ou 25 / Fax : 04 93 37.66.59 secretariat.ifsi.ifas@ch-menton.fr www.ch-menton.fr	42 (17)	25	IFSI Croix-Rouge Française Nice 17 Avenue Cap de Croix 06100 NICE Tél : 04 93 53 86 00/Fax : 04 93 53 38 01 concours.ifsi-nice@croix-rouge.fr https://irfss-pacac.croix-rouge.fr https://www.facebook.com/irfss.nice https://twitter.com/IrfssNice	92 (37)
21	GCS de l'IFPVPS - IFSI LA GARDE 32, Avenue Becquerel ZI Toulon Est - BP 074 83079 TOULON Cedex 9 Tél : 04 94 14 72 14 ou 72 17 concours@ifpvps.fr https://www.ifpvps.fr	159 (64)	26	IFSI CHPG 1, Avenue Pasteur 98000 Monaco Tél : 00 377 97 98 98 60 ifsimc@chpg.mc https://www.chpg.mc/	30 (12)